

## ז. 7a Guemara

א"ל איסתריה אנא ואבנייה אמר לית לי דוכתא למידר בה  
il lui dit : je la démolirait moi même et je la reconstruirai , il lui dit (*celui du haut*) : je n'ai pas  
d'endroit où me loger

א"ל אנא אוגר לך דוכתא א"ל לא טרחנא  
il lui dit: je louerai pour toi un endroit, il lui dit: je ne (*veux pas me*) fatiguer

לא קא מתדר לי  
(*celui di bas lui dit:*) je ne peux pas habiter (*là-dedans*)

שוף אכריסך ועול ושוף אכריסך ופוק  
(*l'autre lui répondit*): replies-toi sur ton ventre et entres, replies-toi sur ton ventre et sort

אמר רב חמא בדינא קא מעכב  
Rav H'ama dit: sa réticence est légale

והני מילי דלא מטו כשורי למטה מעשרה  
et ceci (*littéralement: ces mots-ci*) (*est valable, seulement si*) les poutres ne sont pas arrivées à 10  
(paumes)

אבל מטו כשורי למטה מעשרה מצי א"ל למטה מי' רשותא דידי הוא ולא משעבד לך  
mais si les poutres (*du plafond qui sont aussi les poutres du sol du premier étage*) ont atteint une hauteur  
inférieure à 10 (*paumes du sol*), il peut lui dire (*celui du bas*) au dessous de 10 (*paumes*) c'est mon  
domaine (*les poutres du plafond ont atteint une zone qui m'appartient*) et je ne dépends pas de toi (*c'est  
pour cela que l'autre doit accepter les travaux*)

וה"מ (והני מילי) דלא אתנו גבי הדדי אבל אתנו גבי הדדי סתרי ובנו  
tout ceci n'est formulé que dans le cas où ils n'ont pas établi ensemble des conditions, mais  
s'ils ont établi des conditions, ils démolissent et reconstruisent

וכי אתנו בהדי הדדי עד כמה  
et lorsqu'ils ont établi des conditions, jusqu'à quelles mesures? (*littéralement : jusqu'à combien*)

אמרו רבנן קמיה דרבה משמיה דמר זוטרא בריה דרב נחמן דאמר משמיה דר"נ כאותה ששנינו רומו כחצי ארכו  
וכחצי רחבו

les Sages ont dit devant Rabba au nom de Mar Zoutra fils de Rav Nah'mane qui l'a dit au nom  
de Rav Nah'mane: comme ce que l'on a appris : sa hauteur (*équivalent*) a la moitié (*de la somme*) de  
la longueur et de la largeur

אמר להו רבה לאו אמינא לכו לא תיתלו ביה בוקי סריקי ברב נחמן  
Rabba leur dit: ne vous ai-je pas dit de ne pas accrocher à Rav Nah'mane des cruches vides (*de  
ne pas attribuer à Rav Nah'mane des paroles dénuées de sens*)

הכי אמר ר"נ כי דדירי אינשי וכמה אמר רב הונא בריה דרב יהושע כי היכי דעיילי איסוריתא דמחוזא והדר  
ainsi a dit Rav Nah'mane: comme les lieux où habitent les gens (*comme l'usage courant*), et  
combien ? Rav Hounna fils de Rav Yéhoshou'a dit: (*il faut*) qu'il puisse y faire entrer des fagots  
de roseaux de Mah'ouza (*ville*) et se retourner complètement (*lorsqu'il est à l'intérieur*)

ההוא גברא דהוה בני אשיתא אחורי כווי דחבריה אמר ליה קא מאפלת עלי א"ל סכרנא לך הכא ועבידנא לך כווי לעיל מאשיתאי

Cet homme qui construisait un mur derrière les fenêtres (*devant les fenêtre*) de son ami, il lui dit: "tu m'obscurcis" (*ma demeure*),

il lui dit: je ferme (*tes fenêtres*) ici, et je t'en fait d'autres au-dessus de mon mur (*j'ouvrirai des fenêtres dans ton mur, au-dessus de l'extrémité supérieure du mien*)

א"ל קא מרעת ליה לאשיתאי א"ל סתרנא לך לאשיתך עד דוכתא דכווי ובנינא לה ועבידנא לך כווי בבנינא לעיל מאשיתאי

il lui dit: tu affaiblira mon mur

il lui dit: je démolirai ton mur jusqu'à l'endroit des (*nouvelles*) fenêtres, et alors je construit (*le nouveau mur*) et je te fait des fenêtres par construction au-dessus de mon mur

א"ל אשיתא מתתאה עתיקא ומלעיל חדתא לא קיימא

il lui dit: un vieux mur en dessous et un nouveau au-dessus cela ne tient pas

אמר ליה סתרנא לה עד לארעא ובנינא לה ועבידנא לך כווי בגוה

il lui dit: je démolirai complètement ton mur (*littéralement : jusqu'au sol*) et je le reconstruirai avec des fenêtres (*au-dessus de mon mur*)

א"ל חדא אשיתא חדתא בכליה ביתא עתיקא לא קיימא

il lui dit : un nouveau mur alors que toute la maison est ancienne (*les murs restants sont anciens*), cela ne tient pas

א"ל סתרנא לה לכוליה ביתא ובנינא לך כווי בבנינא

il lui dit: je démolirai toute la maison et t'en construirai (*une nouvelle*) avec des fenêtres

א"ל לית לי דוכתא למידר בה א"ל אגירנא לך דוכתא

il lui dit: je n'ai pas d'endroit où me loger , il lui dit: je louerai pour toi un endroit

א"ל לא טרחנא

il lui dit: je ne veux pas me fatiguer (*à déménager mes effets*)

אמר רב חמא בדין קא מעכב

Rav H'ama dit: sa réticence est légale

היינו הך והא תו למה לי

c'est la même chose ! (*le cas exposé ici est pareil au cas exposé plus haut*)

הא קמ"ל דאע"ג דלא משתמש אלא תיבנא ובי ציבי בעלמא

cela (*le 2<sup>em</sup> cas*) vient nous apprendre que même s'il utilise (*ce bâtiment*) pour simplement y entreposer du foin ou du bois (*sa réticence est légale, l'autre ne peut le forcer à ouvrir ses fenêtres plus haut*)

הנהו בי תרי אחי דפלגי בהדי הדדי חד מטייה אספלידא וחד מטייה תרביצא

ces deux frères qui ont partagé (*l'héritage de leur père*) l'un a obtenu un palais (*d'après Rachi, voir aussi le commentaire de Tosfot*) et l'autre un jardin (*face au palais*)

אזל ההוא דמטייה תרביצא וקא בני אשיתא אפומא דאספלידא

celui qui a obtenu le jardin, est allé construire un mur face au palais

א"ל קא מאפלת עלי א"ל בדידי קא בנינא

il (*le propriétaire du palais*) lui dit : tu obscurcis (*ma demeure*)

il lui dit: je construis dans ma propriété

אמר רב חמא בדין קאמר ליה

Rav H'ama dit : sa réponse est légale (*celle du propriétaire du jardin*)

א"ל רבינא לרב אשי מאי שנא מהא דתניא שני אחין שחלקו אחד מהן נטל שדה כרם ואחד מהן נטל שדה לבן יש לו לבעל הכרם ד' אמות בשדה לבן שעל מנת כן חלקו

Ravina dit à Rav Achi: quelle différence (*y-a-t-il entre ce cas et ce qui est enseigné*) dans une Beraïta: "deux frères qui ont partagé (*les biens hérités de leur père*), l'un a pris un vignoble, l'autre un champ de céréales, le propriétaire du vignoble a (*droit*) à 4 coudées dans le champ (*mitoyen, pour qu'il puisse labourer le pourtour du vignoble*), car c'est à cette condition qu'ils ont partagé (*il n'aurait pas été logique que le propriétaire du vignoble ne puisse pas obtenir ces 4 coudées qui lui sont nécessaires*)

א"ל התם דעלו להדדי

Il lui dit (*Rav Achi répondit à Ravina, que dans le cas des champs*) là-bas, ils ont évalué ensemble (*ils ont évalué les biens et le partage s'est fait, avec peut-être une compensation financière pour le propriétaire du champ*)

אבל הכא מאי דלא עלו להדדי וכי בשופטני עסקינן דהאי שקיל אספלידא והאי שקיל תרביצא ולא עלו להדדי (*Ravina rétorque:*) mais ici ils n'ont pas fait d'évaluation mutuelle? A-t-on à faire à des idiots pour que l'un prenne un palais et que l'autre ne prenne qu'un jardin, sans avoir procédé à une évaluation (*et sans que celui qui a opté pour le palais ne donne une compensation à celui qui a opté pour le jardin?*)

א"ל נהי דעלו להדדי דמי ליבני כשורי והודרי דמי אוירא לא עלו להדדי (*Rav Achi*) lui dit: bien qu'ils aient évalué le prix des briques, des grandes poutre et des petites poutres, ils n'ont pas évalué le prix du champ de vision (et donc une fois le partage réalisé, le propriétaire du jardin construit le mur à son gré)

ולימא ליה מעיקרא אספלידא פלגת לי השתא משוית לי אידרונא

mais qu'il (*le propriétaire du palais*) lui dise: le partage avec toi m'a octroyé un palais, maintenant tu me le transforme en chambre obscure !!

אמר רב שימי בר אשי שמא בעלמא פלג ליה

Rav Chimi fils de Achi dit: il ne lui a vendu qu'un simple nom (*c'est à dire qu'avec ou sans luminosité cela se nomme toujours un palais*)

מי לא תניא האומר בית כור עפר אני מוכר לך אע"פ שאינו אלא לתך הגיעו שלא מכר לו אלא שמא והוא דמיתקרי בית כור

n'a-t-on pas appris dans une Beraïta: "celui qui dit : je te vends un "Beït-Kor" (*surface pour y semer un "Kor" = 0.25 m<sup>3</sup> soit 17280 m<sup>2</sup>*) même si la surface n'est que d'un "Létekh" (8640 m<sup>2</sup>), l'affaire est conclue, car il ne lui a vendu qu'une dénomination, mais ceci (n'est valable) que si le terrain se nomme (*effectivement*) "Beït-Kor"

פרדס אני מוכר לך אע"פ שאין בו רמונים הגיעו שלא מכר לו אלא שמא והוא דמיתקרי פרדס je te vends un verger, même s'il n'y pas de grenadiers (*ce qui était typique du verger*), la vente est valide, à la condition que cela se nomme "pardess" (*verger, que le nom propre du terrain soit "verger" ou "le verger"*)

כרם אני מוכר לך אע"פ שאין בו גפנים הגיעו שלא מכר לו אלא שמא והוא דמיתקרי כרמא je te vends un vignoble, même s'il n'y a pas de vignes (*dans ce terrain*), la vente est valide, car il ne lui a vendu qu'une dénomination, (*mais ceci n'est valable*) que si le terrain se nomme "Kerem" "vignoble"

מי דמי התם מצי אמר ליה מוכר ללוקח שמא זביני לך הכא מצי א"ל אדעתא דהכי פלגי דדאירנא ביה כי היכי דדרו אבהתן

est-ce similaire? (*les lois rapportées ci dessus ne sont pas similaires à notre cas*), là-bas le vendeur peut dire à l'acheteur: "je t'ai vendu une dénomination" ici (*le propriétaire du palais*) peut lui dire, j'ai partagé à la condition d'y habiter comme ont habité nos pères

אמרו ליה מר

ils lui dirent, Mar